



## PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE



## MESURE AGRI-ENVIRONNEMENTALE HAMSTER

## Objectifs

Aider les agriculteurs ayant des parcelles concernées par les zonages de protection du grand Hamster à contractualiser des MAET.

### ■ Qui est concerné ?

Tous les agriculteurs dont les parcelles sont concernées par des mesures MAET Grand Hamster.

### ■ Prestation proposée

Dans les trois zones de protection stricte du hamster sont proposées des mesures agri-environnementales mises en place collectivement par un groupe d'agriculteurs à une échelle communale.

La chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs souhaitant s'engager dans cette démarche.

- Demande sous signature de l'exploitant, du Registre Parcellaire Graphique à la DDT.
- Identification des parcelles éligibles à la mise en place d'un contrat MAET Grand Hamster.
- explication détaillée des cahiers des charges rattachés à ces zonages et conseil à l'exploitant sur les surfaces à engager.
- Chaque année, invitation aux réunions de planification des assolements, animation des réunions.
- Mise à disposition d'outils de travail personnalisés pour la planification des assolements (carte de localisation des parcelles et liste des îlots PAC concernés, localisation des terriers identifiés sur le terrain).
- Appui à la mise en œuvre d'un assolement collectif adapté à la préservation du Hamster.
- Formalisation de la demande individuelle d'engagement et transmission de l'engagement collectif à la DDT pour solliciter le paiement des aides.
- Suivi administratif du dossier, y compris pour le paiement des aides réalisé à travers l'association "Agriculteurs et Faune Sauvage Alsace".

#### Vos conseillers référents

##### ● Schiltigheim

###### ■ Philippe OSSWALD

03 88 19 55 90

philippe.osswald@alsace.chambagri.fr

###### ■ Philippe LUKASEK

03 88 19 17 43

philippe.lukasek@alsace.chambagri.fr

##### ● ADAR du Kochersberg

###### ■ Philippe SIGRIST

03 88 69 63 44

philippe.sigris@alsace.chambagri.fr

##### ● ADAR de la Plaine de l'Ill

###### ■ Christelle BARTHELMEBS

03 88 74 13 13

christelle.barthelmebs@alsace.chambagri.fr

##### ● Sainte Croix en Plaine

###### ■ Marine JEANNINGROS

03 89 20 97 21

marine.jeanningros@alsace.chambagri.fr



## PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

### Nos +

- Conseil personnalisé, écoute et analyse objective, connaissance de la réglementation.
- Très bonne connaissance des spécificités du programme d'aide.
- Interface avec les services de l'Etat et les porteurs de projets pour la gestion des surfaces engagées faisant jusqu'à présent l'objet de mesures compensatoires.
- Animation et suivi annuel des territoires engagés dans une gestion collective durant toute la durée de l'engagement.

### Engagements complémentaires

- Les informations recueillies sont confidentielles.
- Les informations fournies lors de l'établissement du contrat MAET sont à jour des ajustements règlementaires.
- L'établissement de cette prestation se fait l'année de la souscription du contrat MAET.

### Tarif - Durée

Gratuit.

*Conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet.*

*Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera préciser dans le contrat.*



#### Chambre d'agriculture Alsace

##### ■ Siège et Site du Bas-Rhin

2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM  
67013 STRASBOURG Cedex

■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax** : 03 88 83 30 54

■ **mail** : [direction@alsace.chambagri.fr](mailto:direction@alsace.chambagri.fr)

##### ■ Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermoz -BP 80038  
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax** : 03 89 20 97 01

■ **Site internet** : [www.alsace.chambagri.fr](http://www.alsace.chambagri.fr)

■ **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h